

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1061 modifiant celui n » 82 du 26 janvier 1939.

n° 1061

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

31 août 1946

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro

31 août 1946

### VISAS

Le Gouverneur de la Cote française des Somalis et dépendances.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 4 juin 1938 sur la justice indigène à la Côte française des Somalis

**Vu** l'arrêté n° 1042 du 28 octobre 1938 por tant application du décret susvisé

**Vu** l'arrêté n » 82 du 26 janvier 1939 instituant des tribunaux indigènes du 1er et 2 degré à Ali-Sabieh

**Vu** l'arrêté n° 1060 du 31 août 1946 por tant réorganisation territoriale de la colonie,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'arrêté n° 82 du 26 janvier 1939 est modifié comme suit : « Il est institué à Ali-Sabieh un tribu nal indigène du 1er degré. »  
Le ressort de ce tribunal s'étend au 1 territoire du poste administratif d'Ali-Sabieh. »

#### Art. 2

— la présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

**P.-H. SIRIEX.**